

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 05/06/2023****OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Luc FERJULE à Max DURMARQUE  
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT  
Didier RICHERD à Daniel POMERET

**Excusés :**

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des titres suivants :

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
société	2021	T-13	1	7588-112-		AUTO DOBOZI	300		177,14	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2018	R-48711-7	1			BERCHOUX Stéphanie	87		17,60	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2018	R-877-7	1			BOGALINOVA Troyanka	87		3,20	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2020	T-541	1	7588-112-		HEINEN NEE LE HOFGNE	300		177,14	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2017	R-876-125	1			KEHISAN Leslie	87		75,00	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2014	T-437	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2015	T-407	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2021	T-441	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2020	T-516	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	99		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2017	T-593	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2018	T-649	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2019	T-580	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	99		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2016	T-455	1	752-71-		RESSAÏSSI BEJACUI Nej	300		27,00	Poursuite sans effet
particulie	2016	T-320	1	7067-213-		SCHMITT Stéphanie	94		20,00	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2016	T-320	2	7067-64-		SCHMITT Stéphanie	94		4,00	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2017	R-8711-189	1			SCHMITT Stéphanie	87		79,90	Combinaison infructueuse d'actes
particulie	2018	R-871-194	1			SCHMITT Stéphanie	87		32,80	Combinaison infructueuse d'actes
						TOTAL			803,58	

Par conséquent, afin d'apurer ces dossiers, le trésorier demande à la Commune de Anse d'émettre un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » - chapitre 65 du budget communal 2023 pour un montant de 803.58 €. Après vérification, des crédits sont prévus au compte 6541.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **ADMET EN NON VALEUR** les créances communales dont le détail figure dans le tableau ci-dessus

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET

Le secrétaire